



Problème avec la copropriété

Par **vasyalail**, le **02/11/2009** à **00:58**

Bonjour,rnrnJ'ai fait l'acquisition d'un appartement dans une petite copropriété depuis le 27 Mars 2009 et, l'appartement du dessus a des fuites d'eau récurrentes.rnCet appartement est occupé par des locataires et, lorsque je contacte le propriétaire, il fait faire du "rafistolage".rJe me suis rendu avec un plombier pour constater l'état des dégâts et, résultat, la salle de bain et à revoir au niveau arrivée et évacuation. De plus la colonne centrale d'arrivée d'eau fuit également dans cet appartement.rnrnLe résultat de tout ça est que, à ma grande surprise, cette histoire de fuite récurrente dure depuis plus de 3 ans (avant que je devienne propriétaire) et qu'en plus, l'eau a infiltré depuis tout ce temps la façade de la copropriété.rnLes locataires du dessus sont conscients de ces problèmes et n'osent pas monter un compte sequestre par crainte du propriétaire, le propriétaire quand à lui ne veut pas engager de frais dans des travaux et le syndic est complètement amorphe voir incapable.rnrnJe pose cette question simple car je suis désespéré, c'est mon premier achat, l'eau coule chez moi, et je ne sais vraiment pas quoi faire.rnSi quelqu'un peut me donner les recours que j'ai juridiquement et légalement pour :rn1- Forcer le syndic à prendre en charge ses obligationsrn2- Forcer un propriétaire trop radin à faire des travaux qu'il se doit de faire pour ne pas pourrir toute la copropriétérnJe remercie d'avance toutes les personnes qui pourraient m'aider avant que je devienne complètement fou et écoeuré de la nature humaine.rnMerci encore pour vos réponses.

Par **Mike46**, le **07/11/2009** à **23:02**

Bonsoir,rnVous devez mettre dans un premier temps informer le Syndic de votre résidence par LRAR des problèmes que vous rencontrez.rnAvez-vous des dommages dans votre appartement ?rnSi oui, faite une déclaration dégâts des eaux auprès de votre compagnie

d'assurance.rnCordialement.